



Liste des délibérations soumises au vote lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, les points suivants ont été abordés lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 :

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023.

Ordre du jour :

1. Compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire par le Conseil Municipal

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal prend acte.

2. Personnel communal - Recrutement d'un agent avec portabilité d'un Contrat à Durée Indéterminée sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires – Modification du grade de recrutement

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de créer un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Ingénieur Principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, approuve le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Ingénieur Principal, pour effectuer les missions de Directeur des Services Techniques à temps complet, pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal précise que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9ème échelon Indice brut 1015, indice majoré 821 du grade de recrutement et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ont été inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

3. Cession gratuite à des adréchois des branches et troncs d'arbres abattus dans la zone du PPRIF située entre le quartier de la Verrerie et le parking du stade de football

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de céder aux adréchois qui en ont fait la demande les troncs et branches d'arbres qui ont été abattus dans la zone du PPRIF située entre le quartier de la Verrerie et le parking du stade de football et dont le débroussaillage et le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015 s'imposent aux membres de la collectivité, dans les conditions énoncées dans la délibération.

4. Transfert de compétences – Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR)

(Rapporteur : Monsieur Jérôme HAVARD)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le transfert de compétences optionnelles de la commune de GASSIN au profit du SYMIELECVAR ainsi que les nouveaux statuts du SYMIELECVAR.

5. Budget communal – Mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat (CAP)

(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la mise en place d'un contrôle allégé en partenariat à compter de la signature de la convention correspondante et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

6. Acquisition d'un camion benne pour les services techniques de la Commune – Demande de subvention

(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter l'offre de la société INTERNATIONAL GARAGE pour l'achat d'un véhicule de la Marque Mitsubishi modèle « Fuso canter 3S13 benne JPM » pour un montant total de 35.462,16€ H.T. soit 42.554,59 € T.T.C., autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition et à solliciter une subvention d'un montant de 28.369,73€ auprès du Département du Var étant précisé que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023 section d'investissement.

7. Rénovation des vestiaires du stade – Demande de subvention au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) 2023

(Rapporteur : Monsieur Régis KAPHAN)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les travaux de rénovation des vestiaires du stade, décide de solliciter le Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) 2023 pour financer ces travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 9.595,20€ H.T. auprès du Conseil Départemental du Var, étant précisé que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2023 section d'investissement.

8. Projet de rénovation des bâtiments du stade - Demande de subventions

(Rapporteur : Monsieur richard HEMAIN)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 3 abstentions (celles de BONDOUX-FERNANDEZ Evelyne, REGGIANI Jean-Paul et REGGIANI Patrick), approuve la demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'Estérel Côte d'Azur Agglomération pour la rénovation des bâtiments du stade étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Fait aux Adrets de l'Estérel,

Le 7 juillet 2023

**Le Maire,
Jean-Pierre KLINHOLFF**

